

Monsieur le Président Doligé
Hôtel du Département
15, rue Eugène Vignat BP2019
45010 ORLEANS Cedex 1

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 19 juillet dernier, vous sollicitez mon avis à propos d'une subvention à une entreprise localisée à Chécy. Dans le cadre d'un rachat qui a permis de la tirer d'une situation économique très délicate, cette entreprise a licencié près d'un tiers de son effectif et elle était donc tenue de restituer au Département une aide reçue en 2006, aide que le Conseil général avait conditionnée à la préservation des emplois. Vous m'annoncez avoir donné un avis favorable au maintien de cette subvention de cinquante mille euros en dépit des postes de travail supprimés. Après quoi, vous souhaitez connaître mon opinion personnelle sur cette question en vue de « conforter la position du Conseil général ».

Vous me voyez flatté d'apprendre que mon avis sur une question relative au développement économique du Loiret est en mesure de « conforter » le choix que vous avez déjà effectué. Cela est suffisamment exceptionnel pour retenir toute mon attention et m'amène à vous faire une réponse détaillée.

Tout d'abord, je ne suis pas surpris que votre sollicitation se rapporte à une entreprise du canton de Chécy puisqu'il s'agit de ma circonscription électorale. En souhaitant que je m'exprime sur un dossier touchant les personnes qui m'ont élu, votre intention pourrait être de me placer en porte à faux entre une pratique clientéliste, qui n'est pas la mienne, et la défense de l'intérêt départemental. Cependant, en plein débat sur la réforme des collectivités territoriales, vous savez probablement que je ne partage pas votre vision très réductrice du rôle des élus locaux, vision selon laquelle un conseiller général n'est en fin de compte que le *missi dominici* du Président, destiné à distribuer de petites subventions locales et à signaler les fossés mal entretenus (ce que je fais néanmoins volontiers). Il me semble au contraire que les conseillers généraux sont mandatés pour administrer l'ensemble du territoire départemental. Bien que particulièrement compétent pour ce qui touche aux réalités locales de sa circonscription, tout conseiller général du Loiret est garant de la vie sociale la plus juste et du développement durable de tout notre département.

Je vous donnerai donc dans un premier temps mon avis sur le développement économique de l'ensemble du territoire que nous administrons, développement qui est excessivement basé sur la délocalisation de grosses entreprises vers le Loiret, au détriment d'autres territoires, ainsi que le

montrent clairement les statuts de l'Agence de développement économique du Loiret que vous avez instituée.

Parmi les opérations visant à attirer les emplois chez nous, au risque de les voir repartir un jour ou l'autre, on trouve fréquemment le secteur papetier. C'est par exemple le cas pour le récent « succès » de l'ADEL qui a démarché l'entreprise ICT pour qu'elle s'installe à Amilly, non sans soulever des interrogations sur le montant des aides apportées ou les conséquences environnementales de cette installation. L'actualité nous rappelle aussi le cas de l'entreprise Scott Paper dont le Département doit encore percevoir des remboursements importants d'aides reçues par le passé.

Mais le secteur privilégié de votre politique économique a surtout été la logistique, un secteur qui ne crée que peu d'emploi relativement aux surfaces occupées. Cela amène surtout le Département à investir massivement dans des infrastructures routières démesurées. Accompagnée d'une fuite en avant en matière de déplacements automobiles, cet aménagement du territoire ne me paraît pas en adéquation avec les réalités du 21ème siècle.

En effet, la crise économique et financière que nous subissons se double d'une crise écologique qui oblige à repenser nos priorités. Nous ne sortirons pas de cette crise en laissant passer l'orage et en recommençant comme avant avec des « hedge funds » et des « subprimes », de la spéculation, des paradis fiscaux et un perpétuel chantage à l'emploi.

La conversion écologique de la société que proposent les écologistes consiste à relocaliser les activités économiques en se recentrant sur les besoins fondamentaux : logement, alimentation, santé. Les nombreux emplois à créer dans les métiers de la construction écologique ou dans l'agriculture biologique ne sont pas délocalisables. Nous proposons un virage vers les structures de production locales, innovantes et participant de la cohésion sociale. Dans le canton de Chécy, par exemple, il existe aussi de petites entreprises dynamiques qui n'obtiennent pas d'aide pour leurs projets parce qu'elles ne rentrent pas dans les critères du Conseil général.

Dans le système économique libéral que nous subissons de plus ou moins bon gré, il serait sans doute préjudiciable au Loiret de s'interdire de manière dogmatique toute aide aux entreprises privées. Il me semble cependant que des conditions sociales et environnementales peuvent être posées et que le Département doit s'attacher à les rendre incontournables par la sanction des entreprises défaillantes. Il faut que celles qui ne respectent pas les promesses relatives à l'emploi restituent les aides reçues.

J'en viens ainsi à la question précise que vous me posez : fallait-il ou non maintenir la subvention indue à une entreprise cacienne en particulier ? Vous serez sans doute « conforté » dans votre décision, d'une certaine manière, puisque j'estime tout à fait juste que vous traitiez cette entreprise comme toutes celles du Loiret. Vos choix de politique économique ne sont pas les miens mais, une fois adoptés par le Conseil général, ils deviennent la règle commune et nul ne comprendrait que cette règle ne s'applique pas équitablement dans les différents cantons qui composent la carte électorale du Loiret. A l'occasion de commentaires que j'ai pu faire à propos d'une autre politique départementale, vous m'aviez plus ou moins répondu qu'on pourrait « ne pas distribuer ces subventions dans le canton de Chécy ». De tels propos, tenus sur un mode humoristique, me semblent plutôt confirmer que vous tenez à ce que les habitants d'un canton ne soient pas traités en fonction de leurs choix électoraux. Voilà pourquoi je tenais à vous assurer que, dans le dossier que vous me soumettez, je ne sollicite aucun traitement de faveur pour l'entreprise concernée.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Thierry Soler
Conseiller général du Loiret